

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 93.00.572.001.1 DU 26 MARS 1993

Compteur d'énergie électrique à trois éléments moteurs SCHLUMBERGER INDUSTRIES modèle A6C1

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 86-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DECRET DU 28 DECEMBRE 1935 RELATIF A LA VERIFICATION DES COMPTEURS D'ENERGIE ELECTRIQUE ET DE L'ARRETE DU 29 DECEMBRE 1954 RELATIF A LA CONSTRUCTION ET A L'APPROBATION DES TYPES DE COMPTEURS D'ENERGIE ELECTRIQUE.

FABRICANT

SCHLUMBERGER INDUSTRIES, Etablissement de Poitiers, 147-155, avenue du 8 Mai 1945, 86000 Poitiers.

OBJET

La présente décision renouvelle la décision d'approbation de modèle n° 83.1.02.714.1.0 du 30 septembre 1983 (1) renouvelant la décision initiale n° 74.1.02.714.1.0 du 1er mars 1974 (2).

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Les inscriptions réglementaires sont inchangées à l'exception du numéro d'approbation de modèle

qui est remplacé par celui figurant dans le titre de la présente décision.

VALIDITE

La présente décision a une validité de dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGOUNET

(1) *Revue de Métrologie*, septembre 1983, page 631.

(2) *Revue de Métrologie*, mars 1974, page 202.